



FLASH INFO SCPN du 15 décembre 2016
« Service central de la PTS : point d'étape avec le préfigurateur »

Cher(e)s collègues,

Les travaux de préfiguration du futur Service central de la police technique et scientifique se poursuivent. Différents arbitrages ayant été rendus récemment, nous avons bénéficié d'un point d'étape avec le préfigurateur, dont il ressort les lignes de forces suivantes :

* La mise en place de ce nouveau service central doit permettre de progresser en termes de pilotage de la PTS de masse, sans compromettre l'efficacité opérationnelle des services, dans un contexte de risque terroriste accru.

Dès lors, dans sa forme actuellement envisagée, le futur SCPTS constituera une structure davantage intellectuelle qu'opérationnelle.

Il lui reviendra ainsi de fixer les principes d'action, de formation, de définir les doctrines et les métiers, et de maîtriser les leviers RH et économiques de la filière PTS. Le SCPTS siègera en CAP pour les personnels techniques et scientifiques, et sera doté d'un BOP central.

Pour ce qui concerne la formation, en lien avec la future Direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale (DRCFPN), il veillera au développement de formations repensées pour correspondre encore mieux aux besoins et attentes des services opérationnels, en recourant le plus possible à des actions de formation déconcentrées.

* Le SCPTS intégrera les actuels Services centraux de l'identité judiciaire (SCIJ) et de l'informatique et des traces technologiques (SCITT), qui deviendront respectivement « pôle central d'identité judiciaire » et « pôle central d'analyse des traces technologiques », aux contours légèrement modifiés.

Il se verra déléguer la tutelle sur l'Institut national de police scientifique (INPS), dont le périmètre évolue légèrement par souci de clarification et de rationalisation.

Il siègera au sein de *l'European network of forensic science institutes* (ENFSI).

* Le SCPTS disposera à terme, dans chaque zone de défense et de sécurité, d'une « délégation zonale » composée d'un ingénieur et d'un technicien de PTS.

Il disposera ainsi de relais de proximité, afin d'assurer l'appui aux territoires, la diffusion de bonnes pratiques, et le suivi des actions en cours, en matière d'accréditation des plateaux techniques notamment.

* La rationalisation des plateaux techniques PN constituera l'un des chantiers prioritaires du futur service central.

Au vu de la nécessité de « négocier » avec une pluralité d'acteurs, la DGPN et les directions actives concernées ont unanimement souhaité que la « division du pilotage et de la gouvernance » (cf. organigramme joint) - qui sera en charge de cette problématique - soit confiée à un membre du corps de conception et de direction (commissaire divisionnaire confirmé), alors même qu'il paraissait concevable d'en confier la responsabilité à un personnel de police scientifique.

Tout en indiquant que nous n'étions pas opposés par principe à voir cette division confiée à un personnel scientifique à terme, nous avons d'autant plus salué cet arbitrage que nous sommes très vigilants à ce que cette réforme soit conduite sans brutalité et dans le respect des personnes.

A ce titre, nous avons insisté pour que les membres du CCD servant au sein du SCPTS disposent de niveaux de nomenclature plus conformes à l'importance des responsabilités exercées.

Dans sa forme actuellement envisagée, le SCPTS comptera 8 membres du CCD, 18 ingénieurs, 2 attachés et membres du corps de commandement.

Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir tout élément nouveau parvenant à notre connaissance, et vous invitons à nous faire remonter toute interrogation ou difficulté.

Avec l'assurance de notre détermination à servir les chefs de Police,

Le secrétariat général du SCPN,
Céline BERTHON,
Jean-Luc TALTAVULL,
Richard THERY.